

Motion de la section 34 à propos des CRCT janvier 2020

Devant le nombre de dossiers de qualité déposés, la section 34 déplore profondément de n'avoir qu'un seul semestre à distribuer. Elle aurait pu distribuer sans état d'âme 5 semestres. Elle rappelle que le fait de pouvoir disposer d'un congé sabbatique (décharge d'enseignement pour se consacrer à la recherche à temps plein) régulièrement devrait être un droit pour tous les enseignants-chercheurs comme dans de nombreuses universités étrangères. Elle regrette de ne pas pouvoir soutenir des collègues qui effectuent une recherche de haut niveau et sont en difficulté pour assumer les responsabilités qu'ils ont, de fait, déjà prises pour la communauté, que ce soit des responsabilités de pilotage de projets expérimentaux ou de codes communautaires. Ce manque de CRCT nous oblige à pallier une seule urgence et pénalise de nombreux collègues qui mènent une recherche d'excellence au long cours dans un cadre international compétitif.